

Adresse de la société populaire de Gannat (Allier), lors de la séance  
du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Gannat (Allier), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives  
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre  
1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 171;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21341\\_t1\\_0171\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21341_t1_0171_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

*k*

[*Les citoyens composant la société populaire de Gannat, à la Convention nationale, s. d.*] (44)

Liberté, Égalité ou la mort.

Représentants du peuple.

Le courrier d'aujourd'hui nous a apporté la proclamation que vous venés d'adresser au peuple français, et dans le même instant cette proclamation atté lüe dans le lieu de nos séances ou se fait toujours la lecture des nouvelles et du bulletin de la convention. Avec quel enthousiasme, avec quels transports on a entendu cette proclamation qui exprime si énergiquement les principes qui vous animent et que partagent tous les vrais citoyens, tous les vrais amis de la liberté, chaque phrase étoit aussitôt couverte des plus vifs et des plus nombreux applaudissements, mais cette première lecture ne pouvoit suffire a nôtre empressement et a notre admiration ; notre société a convoqué pour ce jour même, une séance extraordinaire, où le peuple s'est rendu en foule pour entendre encore cette proclamation et se pénétrer des principes sacrés et des grandes vérité quelle contient. L'enthousiasme etté le même a cette seconde lecture et notre société pleine du sentiment délicieux a voulu vous l'exprimer sur le champ et vous renouveler l'homage de sa reconnaissance et de son inviolable dévouement. Continués dignes représentants à remplir les voeux de tous les bons républicains ; que par le courage invincible de nos armées, par votre sagesse, par votre constante energie, la terreur soit toujours le partage de nos ennemis extérieurs ! quelle soit toujours une furie vengeresse attachée sans relache a tous ces hommes de sang, a tous ces farouches dilapidateurs de la fortune et de la liberté publique, a tous ces vils supposts du plus horrible despotisme mais que le bonheur, la justice, l'humanité et toutes les vertus soient le partage inaltérable de tous les republicains !

Représentants, recevés en recompense de vos travaux et de vos vertus les bénédictions et l'amour du peuple français. O ! déjà deux commissaires envoyés par nous ont etés chargés de vous offrir ce tribut que nous vous devons et de vous exprimer nos voeux ; En les ecoutant, vous entendrés le peuple entier de la commune de Gannat ; notre société vraiment populaire renferme une masse nombreuse de nos concitoyens et tout le reste a l'exception du très petit nombre que nous avons exclu du sanctuaire de la liberté, soutient et partage nos efforts ainsy que nos voeux par sa présence et par ses acclamations, ils partagent aussy tous les sentiments dont nous venons de vous renouveler l'homage.

*Suivent 92 signatures.*

*l*

[*Extrait du registre des arrêtés de la société populaire de Bourghéroulde, séance du 25 vendémiaire an III*] (45)

Liberté, Égalité.

Présidence du citoyen Derupoint.

Cette séance comme les précédentes a été ouverte par des cris de *vive la république, une et indivisible, vive la Convention indissoluble et incorruptible.*

A la lecture de l'adresse de la Convention au peuple français, les membres de la société et le peuple composant les tribunes ont unanimement crié et répété avec cet enthousiasme qu'il est impossible de peindre, « nous les repousserons ces hommes qui s'étant enrichis par la révolution ne croyent trouver leur salut que dans l'anarchie. Nous estimerons, nous rechercherons ceux qui, laborieux, fuyent les places et pratiquent toutes les vertus républicaines. Nous songerons et nous ne perdrons jamais de vue que, si un mouvement rapide est necessaire pour les révolutions, le calme seul peut les consolider. Oui ! nous continuerons notre union dans l'amour de la patrie et le respect du aux loix ; comme nos frères d'armes nous serons dociles à la voix de nos représentants. »

Continuez, Législateurs ! se sont encore écriés les sans-culotes du Bourghéroulde à vous dégager des traitres, des fripons et des intrigants, pour nous donner des lois emanées de votre sagesse (seule) qui puissent nous faire marcher tous sur la ligne propre a nous conduire au port de la tranquillité et du bonheur commun, nous oublierons l'erreur ; mais nous vous engageons a faire des lois tellement sévères que les méchants, les ennemis de la liberté et de l'égalité tremblent à leur aspect.

Législateurs ! dignes députés de nos destinées ! vous qui tant de fois avés déjoué l'intrigue et la perfidie, continuez par la pureté de vos travaux à faire connaitre aux tyrans et aux esclaves qu'un peuple libre et dégagé de toute servitude sait se gouverner par lui-même et repousser tout ce qui est contraire à la liberté et à l'égalité : continuez a faire respecter les lois et la souveraineté que vous exercez au nom du peuple et nous continuerons tellement notre surveillance qu'aucun ennemi de l'interieur ne puisse desormais se hazarder d'entreprendre le projet d'attenter à ses droits, ni à la sureté de ses representants, nous serons sages et vertueux, nous ferons succeder le calme aux orages et le vaisseau de la republique s'avancera dans le port en fendant sans effort et sans obstacles, une mer obeissante, ce sont nos veux et nos serments, nous les reiterons.

La société arrêté qu'une expédition du present procès-verbal sera envoyé à la Convention